

Rapport d'une déléguée du Conseil Intercommunal des Taxis
au Conseil communal
de la Ville de Pully : exercice 2025-2026

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

Les 13 communes membres de l'association des taxis sont Belmont-sur-Lausanne, Bussigny, Chavannes-près-Renens, Crissier, Ecublens, Epalinges, Lausanne, Le Mont-sur-Lausanne, Lutry, Paudex, Prilly, Pully et Renens.

Le Conseil des taxis se réunit deux fois l'an pour valider le budget, les comptes de l'exercice ainsi que le rapport de gestion du comité. Il se détermine aussi sur des postulats.

Ces dernières années le Conseil a dû se déterminer sur une demande de reculer l'obligation de passer du véhicule thermique à électrique en juillet 2025 à 2030 et de la rémunération des chauffeurs. Le conseil intercommunal en novembre 2020 avait décidé d'obliger tous les chauffeurs à passer à l'électrique en juillet 2025. Les difficultés de la profession ainsi que l'adoption au Grand Conseil de la motion du député Philippe Jobin en décembre 2024 ont conduit le Comité directeur à accepter un délai. La disposition transitoire du 1^{er} juillet 2027 est reportée au 1^{er} juillet 2030. Le Conseil communal de Lutry et le Conseil intercommunal des taxis ont validé à l'unanimité l'adhésion de la Ville de Lutry au Conseil intercommunal dès le 1^{er} janvier 2024

Le Conseil intercommunal des taxis s'est réuni deux fois en 2025, le 21 mai 2025 et le 5 novembre à la Caserne des sapeurs-pompiers à Lausanne, ainsi que le 20 mai 2026 dans la Salle du Conseil communal de Lausanne, à l'Hôtel de ville.

Les déléguées de Pully sont Mmes Verena Kuonen et Evelyne Campiche Ruegg, suppléants Messieurs Bertrand Galley et Yassin Nour

Le Conseil rencontre régulièrement des difficultés pour siéger. Le quorum n'étant pas atteint en début de séance. Il est rappelé qu'en cas d'absence il incombe au délégué d'informer son suppléant pour le remplacer. Les deux fois où ce problème est apparu il a été résolu 20 minutes environ après le début de la séance avec l'arrivée bienvenue d'un délégué qui a permis d'assurer le quorum et la séance !

Tous les membres n'ont pas été assermentés. Il a été décidé de convoquer tous les délégués et suppléants à la première séance de la législature.

Les comptes de l'exercice 2025 ont fait l'objet de questions. A savoir le détail des charges 585'800 du contrat de prestation qui comprend les frais liés au personnel, aux locaux et au matériel servant au fonctionnement de l'Association. Il est demandé que ce contrat de

prestation soit à mis à la disposition du Conseil. Les comptes ont été approuvés moins 2 abstentions.

Rapport de Gestion 2025. Ce rapport a fait l'objet de plusieurs questions, en l'absence du Président. On constate que le budget est le même, alors qu'il y a moins de contrôles de véhicules de 48 diurnes et 12 nocturnes en 2024. Ils sont passés à 27 diurnes et 12 nocturnes en 2025. Il y a un contrôleur en moins, car l'un des policiers en charge des contrôles a été arrêté pour raison de santé. L'organisation est à revoir. Un délégué souhaite connaître le niveau de coordination entre les communes concernant ces contrôles. Il sera répondu ultérieurement. Il est également souhaité de recevoir un tableau détaillé des contrôles. Le Comité va examiner cette demande. Le rapport de gestion 2025 est approuvé par 17 oui et 3 abstentions.

En 2025 le parc automobile dédié à l'activité des taxis est composé de 296 véhicules, 166 hybrides (160 en 2024) 83 véhicules électriques (70 en 2024), 47 véhicules thermiques (62 en 2024).

Divers

Une déléguée a alerté le Conseil sur l'arrêté du Tribunal cantonal concernant la différence de traitement entre les taxis A et B. Les anciens taxis B sont tenus désormais de s'affilier au central d'appel Taxi Services, alors que la logistique ne suit pas. L'avenir du central d'appel Taxiphone semble incertain. Le problème du montant de fr 800 de la cotisation au central d'appel est aussi mentionné. Le Comité transmettra un point de situation fin juin 2026. Il est aussi relaté une situation vécue avec une contrebasse au départ de la gare de Lausanne, en provenance de Genève et 3 refus successifs de prise en charge à destination de Lutry, contre une course effectuée à satisfaction via la plateforme Uber. On s'étonne alors d'entendre les difficultés des chauffeurs à trouver des courses.

La Présidente Mme Lydia Masméjan a exprimé sa gratitude aux membres du Conseil pour leur collaboration et leur engagement et a clos la dernière séance de la législature, le 20 mai à 19h04.

Les pv des séances du Conseil intercommunal des taxis, les préavis et communiqués sont accessibles sur le site internet de la Ville de Lausanne <https://www.lausanne.ch/officiel/administration/securite-et-economie/secretariat-general-se/unites-administratives/service-intercommunal-des-taxis.html>



Evelyne Campiche Ruegg rapportrice, le 12 juin 2026